



SNUipp-FSU 64

14, avenue de Saragosse

64 00 Pau

05 59 80 28 27

snu64@snuipp.fr

CAPD promotion décembre 2009



instituteur

Cocher la bonne case
Indispensable!



professeur d'école

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Téléphone (personnel et/ou travail):

Courriel:

Échelon actuel:

Date de votre dernière promotion:.....

Ancienneté générale des service:

Dernière note (avant juillet 2009):

Date d'obtention (mois année):

Si vous étiez instituteur et que vous avez
intégré le corps des PE et que vous n'avez
pas encore été promu:

Reliquat d'ancienneté dans l'échelon de re-
classement:

Selon i.prof, vous devriez être promuable
au

MI CHOIX

CHOIX

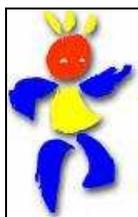
GRAND CHOIX

Ancienneté

À la date du

Cadre réservé au SNUipp

	Instit	PE
Correctif note éventuel		
Barème SNUipp		
Barème IA		
Promouva- ble? CH/GCH/A		
Promu (date)		
Promu CH/ GCH/A		



Les promotions



Comment est-on promu ?

Être promuable: avoir l'ancienneté requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur. (voir tableau ci-dessous)

Être promu: avoir un barème qui permet d'être parmi:

- les 3/10 ème des promouvables au grand choix pour les PE, au choix pour les instits

- les 5/7 ème des promouvables au choix pour les PE, au mi-choix pour les instits.

Tous les enseignants n'ayant pas été promus au choix ou grand choix, le seront à l'ancienneté.

Utile : le tableau d'avancement d'échelon des professeurs des écoles

Passage d'échelon	Grand choix	Choix	Ancienneté
1 à 2	Automatique : 3 mois		
2 à 3	Automatique : 9 mois		
3 à 4	Automatique : 12 mois		
4 à 5	2 ans		2 A 6 m
5 à 6	2 A 6 m	3 ans	3 A 6 m
6 à 7	2 A 6 m	3 ans	3 A 6 m
7 à 8	2 A 6 m	3 ans	3 A 6 m
8 à 9	2 A 6 m	4 ans	4 A 6 m
9 à 10	3 ans	4 ans	5 ans
10 à 11	3 ans	4 A 6 m	5 A 6 m

Utile : le tableau d'avancement d'échelon des instituteurs

Passage d'échelon	choix	Mi- Choix	Ancienneté
1 à 2	Automatique : 3 mois		
2 à 3	Automatique : 9 mois		
3 à 4	Automatique : 12 mois		
4 à 5	1 an 3 mois		1 an 6 mois
5 à 6	1 an 3 mois	3 ans	1 an 6 mois
6 à 7	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 à 8	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 à 9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 à 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 à 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

Le barème promo AGS+ note X2

L'AGS c'est

-les services à partir de 18 ans pour les normaliens entrés à l'EN, ou dans la fonction publique

-les services à partir de l'entrée à l'EN ou dans la fonction publique

-la date d'entrée en PE2 pour les collègues sortis d'IUFM.

L'AGS est arrêtée au 31 août de l'année précédente pour les PE, au 31 décembre de l'année en cours pour les instits.

Pour calculer:

1 point par an,

0,083 pt par mois

0,00273 par jour.

La note est arrêtée au 30 juin de l'année précédente pour les PE, au 31 octobre de l'année en cours pour les instits.

Correctif de note: après 3 ans sans inspection, ajouter 0,25 pt par année supplémentaire. Note plafonnée à 19,75.

Les ex aequo sont départagés par l'AGS, puis la note puis par l'âge.